s'est établi le persécuteur déhonté de tous les forcenés dont il fut l'émule dans la première, et le vil défenseur de tous les esclaves dont il est le compagnon dans la seconde. En vain de pareils hommes s'extasient devant le gouvernement actuel ; si le prétendant revenait, ils iraient devant lui mettre leur tête dans la poussière.

— Le ministre de la guerre prévient les veuves des défenseurs de la patrie, domiciliées dans l'étendue du département de la Seine, que les secours qu'elles recevaient au ministère, rue de Varennes, hôtel Tessé, seront, à dater du mois de ventôse, distribués à domicile par les membres des bureaux de bienfaisance de leurs arrondissemens respectifs. Il les invite, en conséquence, à se présenter auxdits bureaux, pour connaître les jours de distributions et les personnes auxquelles elles doivent s'adresser pour toucher. Les fonds nécessaires pour cet objet sont faits pour le mois courant, et les mesures sont prises pour que chaque mois le paiement n'éprouve aucun retard.

— Le journal de Lyon a été supprimé par les ordres du gouvernement.

— Il paraît que les sous-préfets ne seront nommés que lorsque les préfets arrivés à leur poste auront donné au gouvernement des renseignemens pour les bien choisir.

— On nous a fait apercevoir que ce que nous avons dit, dans notre feuille du décadi, 30 pluviôse dernier, sur les trois candidats présentés à l'Institut, devait être rectifié relativement au citoyen Pinel. On pourrait croire, d'après nos expressions, qu'il est médecin de Bicêtre, et il ne l'est point ; qu'il n'est connu que par son traitement moral de la folie ; et ses connaissances en médecine ne sont point le titre avec lequel il se présente à l'Institut, mais ses travaux en anatomie comparée. Au surplus, il doit être placé au second rang, et non au troisième, dans l'ordre des voix qu'il a obtenues.

— Le premier consul, accompagné du ministre Talleyrand, a fait, le 4 de ce mois, une visite à l'épouse d'Helvétius, retirée à Auteuil.

— Le tribunal correctionnel de Porentruy, a condamné Joseph Cozbat, de Vendelincourt, canton de Damphreux - à 300 fr. d'amende, et un emprisonnement d'un an, pour avoir recélé deux réquisitionnaires déserteurs, contrairement aux lois.

— Nous avons parlé dernièrement d'une commission nommée à l'institut pour proposer une mesure générale en faveur de quelques anciens membres de cette société rappelés de leur déportation. Cette commission n'ayant pas jugé devoir faire le rapport demandé, on a procédé, de la manière accoutumée, à la formation d'une liste de candidats pour la place vacante à la section de mécanique par la mort du citoyen Leroi. Cette section a présenté Carnot, ex-directeur ; Sané, directeur des constructions navales ; Forfait, ministre de la marine ; Molard, Perier, jeune ; Louis Bertrand, Brégnet et Lévêque. La classe a réduit ce nombre aux trois premiers, parmi lesquels l'institut doit choisir le membre nouveau. On demande, après avoir lu cette liste, pourquoi le général Montalembert et le cit. Dillon qui, tous deux avaient dans le tems concouru avec Bonaparte, n'y ont pas été compris? Nous ne nous chargerons pas de répondre assurément ; mais nous dirons que, même dans une compagnie composée d'hommes généralement estimés, on ne se tient pas toujours assez en garde contre l'intrigue.

— Des journalistes complaisans ont présenté comme une *merveille* cette fille ou femme *invisible* qui parle et répond à toutes les questions qu'on lui fait ; voici ce qu'en publient aujourd'hui deux témoins oculaires :

„ Une espèce de bière, moitié carton, moitié verre de fougère, brandille horizontalement suspendue au plancher devant une lucarne sombre ; un treillis de fil de laiton arrête le spectateur trop curieux qui voudrait faire le tour de la machine isolée, mais ne l'empêche pas de voir que l'une des extrémités du coffre touche presque à une épaisse muraille tout récemment blanchie ; *pour cause*. Cette extrémité est traversée par un porte-voix à triple embouchure ; la première s'avance vers les spectateurs ; la seconde se recourbe très-visiblement dans le

coffre ; la troisième, très-cachée, s'applique presqu'invisiblement, touche le gros mur. C'est par la première embouchure qu'on interroge la personne invisible ; le porte-voix confie la demande au mur, qui la porte aux oreilles de l'invisible, cachée dans une armoire adroitement déguisée sous un récrépissage tout neuf. C'est de cette niche dont l'entrée touche à celle du sallon, que la citoyenne véritablement invisible voit par un petit trou les spectateurs, examine leur costume, et répond aux questions en approchant ses lèvres du gros mur, qui, fidèle conducteur, rapporte ses paroles à l'embouchure secrette du porte-voix.

Voilà tont le sortilège. Au sortir du tandis, nous avons retrouvé notre petite sabottière qui s'était dépouillée de son *invisibilité*, et qui nous a reconduits jusqu'au bas de l'escalier pour attendre de nouvelles pratiques, se *montrer* pour rien aux passans, et offrir de se *cacher* pour un franc 50 cent.

Nous avons omis de dire qu'elle ne parle qu'à voix basse, et l'on sent le motif de cette *modestie* ; si elle parlait haut, l'air frappé transmettrait directement les éclats de sa voix et trahirait le mystère, au lieu que le mur conducteur bien plus discret, apporte sans bruit l'obscur chuchotement jusqu'à l'embouchure cachée du porte-voix.

VILLEMEUREUX, *Sergent-major de la garde consulaire*, *et* AUVRAY.

---

*Olbie*, ou Essai des moyens de réformer les mœurs d'une nation ; par J. B. Say, membre du tribunat. Chez Deterville, rue du Batoir, n° 16 ; Treuttel et Wurtz, quai Voltaire, n° 2. Brochure de 132 pages in-8°.

La question proposée en l'an 5, par l'Institut national : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple*, donna au citoyen Say, l'idée de composer l'ouvrage que nous annonçons.

Il s'est éloigné de la route de ceux qui érigent la morale en système, et raisonnent au lieu de sentir. L'auteur, sans se fatiguer l'esprit à chercher des théories abstraites et romanesques, a supposé l'établissement réel des institutions qui lui paraissent propres à moraliser une nation; et au lieu d'avoir des conséquences hypothetiques à tirer, il n'a eu que des resultats à décrire. Ainsi, il a présenté l'exemple à côté du précepte.

Le citoyen Say ne cherche pas loin la source de la morale. C'est moins dans les livres que dans le cœur, qu'il la trouve. En effet, le ciel a placé là le germe de toutes les vertus humaines ; il ne s'agit que d'en favoriser la culture et le développement, par des institutions assorties aux affections de l'homme.

L'auteur a moins eu l'intention d'intéresser les savans et les penseurs, que d'être utile au peuple et de s'en faire entendre. Aussi, renonce-t-il au luxe de l'élocution académique et au laborieux appareil des dissertations métaphysiques auxquelles son sujet ouvrait un si beau champ.

Son style est pur, clair comme son raisonnement. Il a cet accent familier dont le bel esprit et l'esprit ergoteur s'accommodent peu, mais qui plaît au bon sens et qui le persuade. Le bon sens ! c'est le vrai guide de l'homme. Le génie est plus brillant, mais il égare quelquefois. D'ailleurs c'est un attribut si rare ! Au lieu que le bon sens est une propriété commune à la majorité des humains. Cultivons donc cette faculté, ce premier élément de la morale et de la rectitude des opinions populaires. Un écrit pur sur lequel le bon sens du peuple a de la prise, est d'une utilité plus étendue que les plus beaux livres scientifiques qui ne sont à la portée que d'un petit nombre d'initiés. Je fais plus de cas d'un agriculteur qui sème le froment dont se couvrent de vastes plaines, que d'un botaniste qui cultive dans un coin des plantes précieuses et inconnues. Celles-ci ne satisfont que l'œil et la curiosité de quelques individus ; le froment nourrit l'espèce humaine.

Le citoyen Say fait principalement découler la prospérité d'une nation d'un bon système d'*économie politique*. Il revient à plusieurs reprises sur les avantages d'un tel système. C'est parce qu'il était en vigueur chez le peuple dont le cit. Say suppose l'existence, que ce peuple a mérité le nom d'heureux, ainsi